

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

BIR n°29 du 15 mai 2017
Réf : DRH

Vous trouverez en annexe l'arrêté de composition de la commission chargée du recrutement des travailleurs en situation de handicap dans le corps des professeurs des écoles.

La rectrice de l'académie de Lyon

- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2017/2018 est fixée ainsi :

- Monsieur Jean-Luc Poumaredes, secrétaire général de la DSDEN de la Loire, président ;
- Madame Catherine Aduayom, inspectrice de l'éducation nationale adjointe à l'inspecteur d'académie, DASEN du Rhône
- Madame Lucie Munoz, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 26 avril 2017

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pierre Arène

